

Les aires d'accueil des Gens du voyage : une source majeure d'inégalités environnementales¹

Lise Foisneau*

*

Post-doctorante,
Romani Studies
Program,
Central European
University,
IDEMEC
UMR 7307 -
Aix-Marseille
Université - CNRS

Ce texte a fait l'objet d'une première publication en langue anglaise en 2017 dans une revue de l'Université Harvard, soit deux ans avant l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen. Le 26 septembre 2019, alors que l'usine brûlait à moins de 500 mètres de l'aire d'accueil de Rouen/Petit-Quevilly, les habitants n'ont pas été évacués. En l'absence de local de confinement, ils n'ont eu que leurs caravanes pour se protéger des fumées toxiques. Terrible illustration des propos développés ci-dessous, la catastrophe vécue par les habitants de l'aire d'accueil des gens du voyage de Rouen/Petit-Quevilly fera l'objet d'une analyse détaillée ultérieure. Le présent article était surtout destiné à définir un premier cadre d'étude des inégalités environnementales subies par les « gens du voyage », champ encore en friche qui mérite de plus amples travaux.

En France, une aire d'accueil est un emplacement réservé aux caravanes et aux camping-cars des personnes faisant partie de la catégorie administrative des « gens du voyage » (GDV dans la suite du texte). Il s'agit d'un espace clos, dont l'aspect est comparable dans la plupart des cas à celui d'un parking sans arbres en raison de son sol bitumé et de son entrée contrôlée par une barrière automatique, avec un bâtiment administratif proche de l'entrée. Financé conjointement par l'État et les collectivités locales, l'aménagement d'un tel espace, qui a été voulu par le législateur², relève de la compétence des communes qui choisissent les architectes et suivent la réalisation des travaux. Les critères légaux définissant la catégorie de « gens du voyage » manquent de précision : peuvent entrer dans cette catégorie administrative « toutes personnes n'ayant ni domicile ni résidence fixe depuis plus de six mois dans un État membre de l'Union européenne³ ». La réalité sociologique est, toutefois, que la plupart des personnes concernées appartiennent à des groupes romani voyageant en France depuis, pour certains, plusieurs siècles.

Le point de départ de cet article sera plus circonscrit, puisqu'il portera sur un mode de légitimation de la création des aires d'accueil qui s'appuie explicitement sur une politique de santé publique. De fait, le législateur lorsqu'il s'est soucié de créer les aires d'accueil des gens du voyage, a mis en avant une volonté de faire cesser les inégalités sociales et sanitaires dont sont victimes les « gens du voyage ». Ces derniers ayant une espérance de vie de quinze ans inférieure en moyenne à celle de la population prise dans son ensemble⁴, l'objectif était sans conteste louable. Il faudra donc tenter de comprendre pourquoi la solution proposée, celle des « aires d'accueil », parvient à un résultat en tout point opposé à l'objectif affiché.

Cet article sera bientôt en libre consultation sur <https://www.cairn.info/>

En attendant, vous pouvez lire sa version anglaise, publiée en 2017, sur ce site :

<https://www.hhrjournal.org/2017/12/dedicated-caravan-sites-for-french-gens-du-voyage-public-health-policy-or-construction-of-health-and-environmental-inequalities/>